

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-25-2

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 16 novembre 2020, a adopté le Règlement numéro 383-25-2 modifiant le Règlement numéro 383-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice 2019.

QUE ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 17 NOVEMBRE 2020

Me Julie Waite, greffière